

Commune de Venas

Séance du conseil municipal du 10 octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix octobre à vingt heures et trente-cinq minutes, le Conseil Municipal de la commune de VENAS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à mairie, sous la présidence de Monsieur TOURAUD Eric, Maire.

Étaient présents : M. TOURAUD Eric, Mme DELEAU-PERRAUD Chantal, M. BELLINI Sylvain, Mme BRUNET Caroline, Mme LE MENTEC Céline, Mme RITTER Delphine M. HENRI Thierry, M. ALIBERT Marc, M. GOUBERT Bruno.

Absents excusés et représentés : M. SAULNIER Antoine avec procuration donnée à M. TOURAUD Eric et Mme DE LAMARLIERE Pauline avec procuration donnée à Mme DELEAU-PERRAUD Chantal.

Les élus présents constituent le quorum nécessaire aux délibérations

Le conseil a désigné pour secrétaire Mme DELEAU-PERRAUD Chantal.

L'assemblée a approuvé à l'unanimité le procès-verbal de la précédente séance.

Mr le Maire rappelle l'ordre du jour de la séance :

- ◆ Modalités de publicité des actes pris par les communes de moins de 3 500 habitants
- ◆ Décision modificative n° 2 création programme 89 « Acquisition de matériel informatique »,
- ◆ Demande d'une aide financière du comité de soutien de la Maison de Santé de Cosne d'Allier,
- ◆ Demande de subvention
- ◆ Mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2023,
- ◆ Révision des tarifs de la location de la salle polyvalente
- ◆ Questions diverses.

Modalités de publicité des actes pris par les communes de moins de 3 500 habitants

Après présentation de la réforme de la publicité des actes, au 01 juillet 2022, et de la possibilité de délibérer dans les communes de moins de 3 500 habitants pour bénéficier d'une dérogation, le conseil ne souhaite pas prendre cette délibération à ce jour. La publicité des actes donc reste exclusivement par voie électronique.

Décision modificative n° 2 création programme 89 « Acquisition de matériel informatique » (Délibération N° 2022-25)

Monsieur le Maire rappelle l'acquisition de matériel informatique pour le secrétariat de la mairie et informe de la nécessité de créer un programme en investissement. Après délibération le conseil approuve à l'unanimité la décision modificative suivante :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2183 (21) - 89 : Matériel de bureau et matér	1 300,00		
2315 (23) - 68 : Installation, matériel et out	-1 300,00		
	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

Demande d'une aide financière du comité de soutien de la Maison de Santé de Cosne d'Allier (Délibération N° 2022-26)

Après rappel du courrier du comité de soutien de la maison de santé de Cosne d'Allier et délibération, le conseil, à la majorité (8 pour et 3 abstention) :

- est favorable sur le principe d'accorder une aide financière, pour participer au financement du coût du service du bureau de conseil,
- décide d'attribuer **2 €** par habitant,
- charge Mr le Maire de verser l'aide quand les conditions seront remplies par le bureau de conseil.

Demande de subvention (Délibération N° 2022-27)

Après présentation de la demande du comité des fêtes et délibération, le conseil décide, à **l'unanimité** :

- d'attribuer la subvention de **150 €** au comité des fêtes de Venas,

Mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2023 (Délibération N° 2022-28)

Monsieur le Maire expose le contexte réglementaire et institutionnel de la mise en place de la nomenclature M57 et propose d'adopter cette mise en place pour le Budget Principal de la commune à compter **du 1er janvier 2023**.

Vu l'avis favorable du comptable et après délibération, à **l'unanimité**, le Conseil Municipal décide de

- **adopter** la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable de la M57, pour le Budget principal de la commune de Venas, à compter du 1er janvier 2023.
- **opter** pour le recours à la nomenclature M57 développée.
- **conserver** un vote par nature et par chapitre globalisé à compter du 1er janvier 2023.
- **autoriser** le Maire à procéder, à compter du 1er janvier 2022, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.
- de calculer l'amortissement des subventions d'équipement versées au prorata temporis et des frais d'études non suivis de réalisations,
- **autoriser** le Maire ou son représentant délégué à signer tout document permettant l'application de la présente délibération.

Tarif de la salle polyvalente et utilisation par les associations, (Délibération N° 2022-29)

Le Conseil Municipal, à **l'unanimité**, pour les contrats signés à partir du 11 octobre 2022, **décide** :

- le maintien du tarif nettoyage : 50€,
- le maintien de la gratuité aux associations de la commune,
- la fixation de la caution demandée à 200 €,
- la suppression de la facturation de la période de chauffage au tarif de 20€/jour du 15 octobre au 15 avril.

- l'augmentation des tarifs de la location aux personnes physiques :

Résident de la commune :	1 jour	par jour supplémentaire
. Salles + cuisine :	75 €	25 €
. Salles + cuisine + vaisselle :	95 €	25 €

Extérieurs :	1 jour	par jour supplémentaire
. Salles + cuisine :	115 €	25 €
. Salles + cuisine + vaisselle :	135 €	25 €

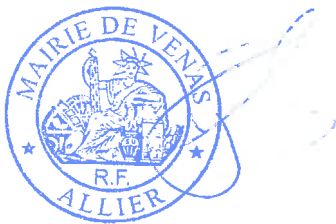
- de fixer le tarif **Vin d'Honneur et réunion** à 65 € et **Concours de belote – loto** à 165€

Questions diverses :

- Sivom région minière, présentation des rapports sur le prix et la qualité des services d'eau et assainissements. Ces rapports sont publics et permettent d'informer les usagers du service, ils sont à disposition de des administrés.
- Information de la désignation d'un correspondant incendie et secours,
- Point sur le terrain de la Cure, (prochainement une réunion avec un éventuel projet).
- Point sur l'étude Centre Bourg, des ateliers sont prévus.
- Préparation de la future rencontre conseil municipal et habitants le 1er juillet.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, Monsieur le Maire lève la séance à 22 heures 05 minutes.

Signature du Maire



Signature du secrétaire de séance

